



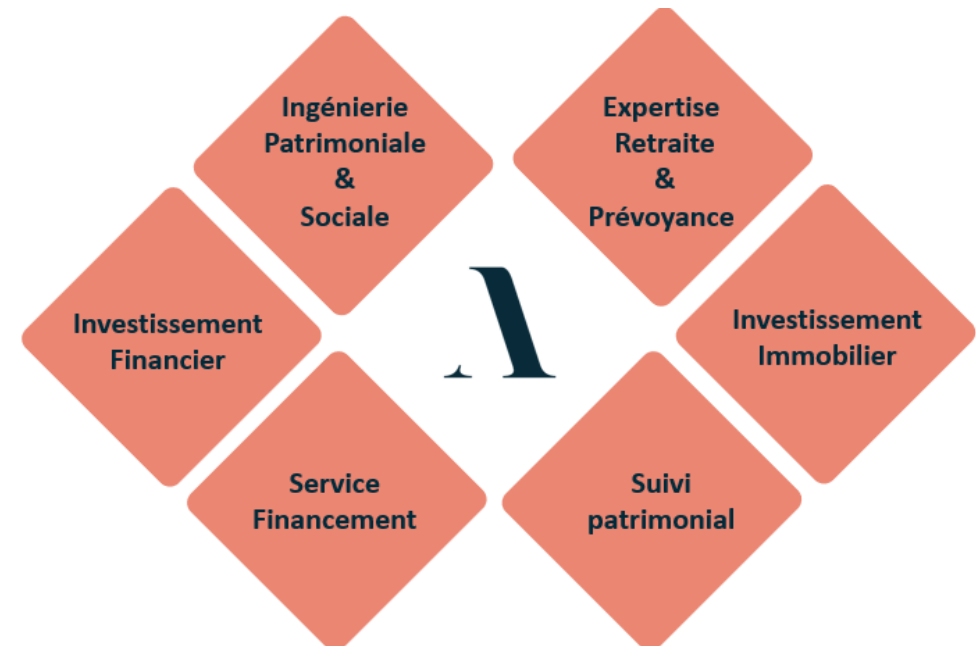
« L'acteur de vos projets patrimoniaux qui met l'expertise au service de l'humain »

Notre métier

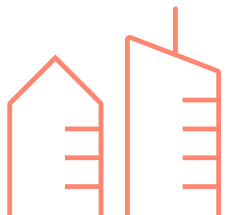
Acteur global de la gestion privée, la mission d'ALIQUS Conseil est de permettre à ses clients de conduire dans les meilleures conditions leurs projets patrimoniaux.

ALIQUS Conseil est une société de conseil en gestion de patrimoine qui accompagne des entrepreneurs, des cadres dirigeants, des professions libérales, des entreprises et des institutionnels

C'est pourquoi nous les accompagnons et conseillons dans la constitution, l'organisation, le développement et la transmission leur patrimoine.



Le capital de ALIQUIS CONSEIL est détenu majoritairement par l'institution APICIL PREVOYANCE et par l'équipe de management.



LYON

Guillaume SEREAUD

Président – Associé

Frantz QUILLE

Directeur – Associé

Claire BLONDET

CGP

Tiphaine VALLOIS

Ingénieure patrimoniale

Sylvie SZYMUSIAK

Assistante commerciale

Manon FERREIRA

Ingénieure patrimoniale
junior



ROANNE

Pierre BERTRAND

Directeur Général – Associé

Hervé GOUTTEBARON

Sénior Advisor – Associé

Sandrine BONNETON

Directrice Adm. Et Fin.

Sandrine JONNARD

Assistante commerciale



OYONNAX

Martial FEIN

Directeur – Associé

Bruno MATTIA

CGP

Franck SORBARA

Resp. Développement

Anne-Lise DUTRAIT

Assistante et conformité



LA REUNION

Michael RICHARD

Directeur



BORDEAUX

Xavier VALIERE-VIALEIX

Directeur – Associé

PREDICT

Anticiper la situation de nos clients pour optimiser leurs revenus à la retraite avec un bilan dédié

ENTREPRENEURS

Accompagner les entrepreneurs sur la création, le développement et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel

FIRM INVEST

Accompagner les entreprises et institutionnels à concevoir des solutions de placement de trésorerie sur mesure

SMART LINK

Accompagner les professionnels du droit et du chiffre dans le développement de l'expertise patrimoniale

FIRM

Accompagner et conseiller les salariés d'une entité dans la gestion de leur patrimoine

Les Principaux partenaires (Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs) de ALIQUIS CONSEIL sont :

- **Convention de courtage avec les compagnies d'assurance** : Apicil, MMA, SwissLife, AXA Thema, Nortia (Courtier grossiste), Allianz, Générali, Primonial
- **Convention de distribution avec les plateformes** : Alpeys Partenaires (Grossiste), Nortia, Private Corner, Wenimmo
- **Convention de distribution avec les sociétés de gestion** : AMDG, AGICAP, Financière Arbevel, DNCA
- **Convention de partenariat (RTO)** : Alpeys Invest - Nortia

Cette liste est non exhaustive et évolutive. ALIQUIS CONSEIL tient à votre disposition sur simple demande le nom des autres partenaires, avec lesquels il a signé un accord.

ALIQUIS CONSEIL délivre un conseil non indépendant au sens de MIF2 et peut percevoir, pour tout acte d'intermédiation, des frais d'entrée, de souscription, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à distribuer le produit, auxquels s'ajoute le cas échéant une fraction des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 80 % de ceux-ci.

Certaines prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires mentionnés dans le cadre d'une lettre de mission ou un mandat de recherche définissant le champ d'intervention de ALIQUIS CONSEIL (facturation sur la base d'un taux horaire entre 150 euros HT et 500 euros HT).

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie sur simple demande.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIERE

ALIQUIS CONSEIL dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :

AIG Europe Limited - Tour CB21 - 16 place de l'Iris - 92040 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Pour des montants de : 1.000.000 Euros

N° de police : 2.401.384

ALIQUIS CONSEIL s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

La société ALIQUIS CONSEIL (ou ses filiales) est amenée à recueillir et à traiter les données personnelles du client en qualité de responsable du traitement.

Bases juridiques et finalités des traitements :

Ces données sont utilisées afin de permettre à la société :

- De se conformer à ses obligations légales et réglementaires.
- D'exercer, dans le cadre de la relation contractuelle, son activité de conseil au mieux des intérêts du client. La collecte des informations d'ordre patrimoniales et des objectifs permet ainsi de réaliser une prestation de conseil en adéquation avec la situation du client et notamment de pouvoir lui proposer des produits et services de qualité personnalisés et adaptés à sa situation patrimoniale, besoin et objectif recherché.

Elles peuvent être divulguées pour les besoins de la mission, aux autres entités du groupe ALIQUIS CONSEIL afin de bénéficier de l'ensemble des compétences métiers et de la gamme des produits, prestataires de services et sous-traitants, mandataires, courtiers, partenaires et fournisseurs de produits, autorités financières, judiciaires ou assimilées ainsi que certaines professions réglementées.

Ces données ne font l'objet d'aucune transmission à des organismes extérieurs notamment à des fins de prospection commerciale sans l'accord du client.

Durée de conservation :

Si vous êtes un client, la durée de conservation de vos données est rattachée à la base juridique et à la finalité pour lesquelles vos données ont été collectées et traitées. Les données nécessaires au respect de nos obligations légales et réglementaires sont conservées jusqu'aux délais de prescriptions applicables à ces obligations. Les données nécessaires à la gestion de votre contrat et des services associés sont conservées pendant toute la durée de votre contrat et jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables ou conformément aux règles de conservation des documents comptables. La durée de conservation peut être allongée notamment en cas de contestation ou de contentieux. Les données utilisées à des fins d'information commerciale sont conservées cinq ans après le dernier contact à l'initiative du client ou la fin de la relation contractuelle. Si vous êtes un prospect, et sans réponse à nos sollicitations, vos données sont conservées pendant une période maximum de 3 ans conformément aux recommandations de la CNIL.

Droits :

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et d'effacement de ses données, ainsi que de celui de s'opposer à leur traitement pour motifs légitimes. Le client peut exercer ses droits en adressant un courrier au siège de la société à l'attention de DPO du groupe APICIL, ou un mail à dpo@apicil.com



Réclamation :

Le client peut introduire une réclamation auprès de la **CNIL** ou de toute autre autorité compétente. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

ALIQUIS CONSEIL est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07 001 829. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr> au titre des activités réglementées suivantes

1. **CIF** (Conseiller en Investissements Financiers), proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, référencé sous le n° E002110, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.
2. **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements), **catégorie, Courtier**, exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat ou d'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit *[Liste ci-dessous]*.
3. **IAS** (Intermédiaire en Assurance), **Courtier en assurance**. Positionné dans la **catégorie « b »** selon l'article L.520-1 II 1°.
4. **IMMO** Agent Immobilier, titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce N°CPI 0101 2020 000 044 706 délivrée par la CCI de l'Ain le 24/02/2020, valable jusqu'au 23/02/2023.
5. **CJA** : La direction et plusieurs collaborateurs étant titulaires de la compétence appropriée, ALIQUIS Conseil est en capacité de dispenser des consultations juridiques ou rédiger des actes.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placés sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest-75436 PARIS CEDEX 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr>

Les activités de conseil en investissement financier sont placées sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17, place de la Bourse - 75002 Paris.
Family Office : Convention d'assistance, abonnement annuel suivant les prestations souhaitées.

MODE DE COMMUNICATION

Le client accepte de recevoir de ALIQUIS CONSEIL des informations ou des documents sur tout autre support durable autre que le papier et notamment par messagerie électronique ou via logiciel réglementaire O2S (HARVEST). Le client conserve la possibilité, à tout moment, de s'opposer à ce mode de communication et demander à bénéficier d'un support papier.



TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013, 20/11/13 et 17/10/2014)

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Le Client peut adresser sa réclamation à ALIQUIS Conseil selon les modalités suivantes :

Par courrier : ALIQUIS CONSEIL SAS - 1 rue d'Izernore - 01100 BELLIGNAT
Par téléphone : 04 74 12 10 20 – Ou par mail : contact@aliquis-conseil.com

ALIQUIS CONSEIL s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants

- Dix jours ouvrables, maxima, à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

ALIQUIS Conseil s'engage à réaliser une revue périodique des investissements de ses clients pour valider l'adéquation entre le profil de ses derniers et les opérations d'investissement réalisées. Cette revue périodique est actuellement réalisée par l'utilisation de O2S.

Le Client peut également saisir les médiateurs suivants :

Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise :

Anacofi-cif - À l'attention du Médiateur
92, rue d'Amsterdam - 75009 Paris.

Médiateurs compétents pour les litiges avec un consommateur :

Pour les activités CIF : **Autorité des Marchés Financiers** - À l'attention du Médiateur de l'AMF - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02. Site internet : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières (dont crédit) : **Médiation de la consommation ANM Conso** – 62, rue Tiquetonne - 75002 Paris. Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-immo www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Pour les activités d'assurance : **La Médiation de l'Assurance** - À l'attention du Médiateur TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09. Site internet : www.mediation-assurance.org/saisirlemediateur

Une charte de la procédure de médiation est disponible sur simple demande.

